Douanes

La Lettre d'information de l'UNSA DRGC Méditerranée

Compte-rendu du CTSD du 8 février 2018 :

Des améliorations, mais points négatifs !

Les mesures suivantes concernant la DRGC Méditerranée ont été examinées et actées

1) Création d'un secrétariat à la BGC Marseille et volonté d'en réimplanter dans chaque BGC :

Cette création est une mesure importante en terme d'accompagnement social. Néanmoins la DRGC souhaite voir réimplanter un€ secrétaire dans chaque BGC afin de soulager l'encadrement des tâches de gestion.

L'UNSA se félicite de cette démarche qui reprend une revendication forte exprimée lors des « GT BGC NICE ».

2) Renforcement de l'encadrement de l'unité PGC de la Seyne :

La spécificité de cette unité a amené la direction régionale à proposer à la DG une double mesure.

D'abord un repyramidage avec transformation du poste de chef d'unité d'inspecteur en inspecteur régional en préservant sa qualité d'officier naval.

Puis, son renforcement avec la mise en place de deux postes d'adjoint de B surveillance en lieu et place d'un secrétaire non spécialiste. A noter que ces deux postes sont repris à la résidence SNS Toulon/la Seyne

L'UNSA est favorable à ces mesures qui devraient permettre de faciliter la gestion des équipages.

3) Renforcement du CODM et redéfinition des secteurs maritimes :

Les différentes opérations FRONTEX, PASCAL nécessitent un renforcement du CODM en officier naval. Cela doit se faire à effectif constant. Pour ce faire, la direction souhaite supprimer la résidence Ajaccio ON afin de « réaffecter » cet emploi au sein du CODM. Selon la direction cette mesure est rendue nécessaire également par une charge de travail qui ne justifie plus ce poste et par un manque de candidature.

Les OS se sont opposées à cette disposition dans la mesure où le CTSD n'est pas compétent pour adopter une telle mesure.

La redéfinition des secteurs maritimes en deux secteurs comprend :

-Le secteur Golfe du Lion de Marseille à Port Vendres.

-Le secteur Corse Côte d'azur de Nice à Bandol et Bastia Ajaccio

Le P3 sera hors secteur.

Pour l'UNSA, cette mesure est la conséquence de la dernière restructuration qui a réduit fortement les moyens maritimes douaniers. A quand le secteur maritime unique... ?

4) Harmonisation du niveau d'encadrement des BGC en catégorie B :

La DRGC a proposé de transformer les postes de A chef d'unité théoriquement possibles sur les BGC de NICE, Ajaccio et Port Vendres en poste de B. Selon elle, cela se justifie par le manque de postulant sur ces postes et par le souci d'assurer une permanence sur ces postes à des personnes qui sont impliquées au quotidien dans leur rôle. La DRGC indique par ailleurs qu'une réflexion au niveau central pourrait à terme permettre l'implantation de catégorie A dans chaque BGC. Elle nous indique de plus être favorable à ce que ce soit les CDU en poste qui bénéficient de cette promotion sur place eu égard à leur investissement.

L'UNSA est favorable aux mesures qui renforcent la transparence sur la nomination des postes d'encadrement. Cependant nous demandons que la promotion des B en A s'inscrive dans une réflexion plus large pour aboutir à une augmentation des officiers navals issus « des rangs. »
Au regard de la nomination sur place, L'UNSA émet ses plus grandes réserves sur le bien fondé d'une telle disposition qui pourrait s'apparenter à une rente de situation par certains aspects.
En outre, nos collègues catégorie A Marins ont suivi une formation très exigeante avec des contraintes personnelles très fortes. Ils ont assumé eux aussi leur responsabilité et doivent pouvoir prétendre à des postes d'embarquement.
Enfin que dire de nos collègues de catégories C qui accomplissent leur travail de manière très professionnelle et qui sont obligés de muter pour avoir une promotion ?

5) Lissage à effectif constant des effectifs et spécialités des BGC et BSN :

A) LES BGC :

Le renouvellement des vedettes de Bastia, Sète et Marseille nécessite plus de personnel.
La DRGC s'est vue refuser les emplois qu'elle demandait pour faire face à cette exigence en dialogue de gestion avec la DG .
La DRGC a donc choisi de réduire les effectifs de certaines brigades pour les transférer vers d'autres.

1/Diminution :

BGC NICE diminution de 27 à 25 (- un chef de quart et un marin pont C)
BGC Port Vendres diminution de 22 à 18 (un chef de quart B, un mécanicien C, un marin pont B et C)
BGC Ajaccio, diminution de 22 à 19 (un chef de quart B, un mécanicien C et un marin pont C)

2/Augmentation :

Les BGC de Bastia, Sète et Marseille passent désormais d'un effectif de référence (ER) de15 à 18 embarqués et composées de la manière suivante :

-6 chef de quart B
-4 mécaniciens B et 2 mécaniciens C
-3 marins pont B et 3 marins pont C

Si l'UNSA ne s'est pas opposée à cette mesure par solidarité envers les équipage de Bastia, Sète et Marseille elle condamne toutefois des mesures qui « partagent la misère ».
L'UNSA continuera à oeuvrer pour le renouvellement des vedettes d'Ajaccio et Port Vendres et pour que les effectifs de la BGC Nice et du DFP3 augmentent afin de rendre ces moyens plus disponibles à la mer pour nos missions de surveillance douanière.

B) Les BSN :

La complexité des nouvelles vedettes impose de renforcer la technicité des équipages. Pour ce faire la DRGC modifie la composition des ER des BSN qui se compose désormais comme suit :

-Pour les BSN à 8 ER (toutes sauf Port de Bouc) :
2 mécaniciens B et 1 C
3 marins pont B et 2 C

-Port de Bouc 10 ER :
2 mécaniciens B et 1 C
5 marins pont B et 2 C

L'UNSA est convaincu que le problème majeur des BSN se situe sur un tout autre terrain, celui de l'attractivité. Celle ci passe par une revalorisation du régime indemnitaire, une bonification de points de résidence pour certaines d'entre elles et une clarification des formats de mission.

En conclusion de cette mini réorganisation, nous pouvons dégager du positif souligné supra, mais également du négatif induit par le fait que tout s'ajuste à effectifs constants. Cela montre à l'évidence que l'Etat ne se donne pas, comme d'habitude, les moyens de sa politique. Ce manque d'ambition n'est pas sans répercussion sur les conditions d'exercice de nos missions et sur les résultats obtenus.